Espèce protégée

Rainette verte

***Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)**

Liste rouge UICN des amphibiens menacés de France métropolitaine (2008) : **LC** - Préoccupation mineure (listé *Hyla arborea*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 19 novembre 2007 : article 2

L'arrêté concernant la Rainette verte interdit entre autres toute destruction ou perturbation intentionnelle des œufs et des animaux à tous les stades de développement. La protection de ses habitats (dont les lieux de reproduction) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248

■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexe IV

La Rainette verte est une espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte (annexe IV).

Carte de répartition actuelle

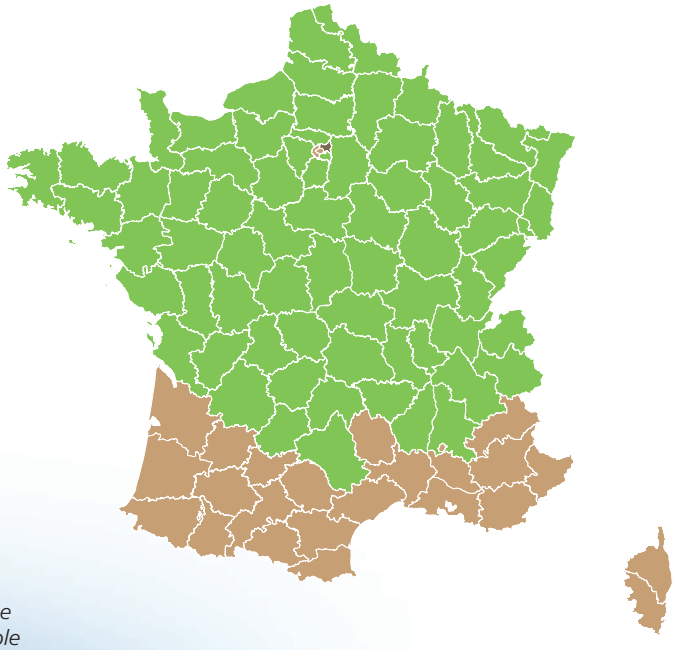

Présence certaine
Présence probable
Absence probable
Absence liée à une disparition avérée
Pas d'information

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes… ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

☛ Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protegees.html

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

Habitats

■ Généralités

La Rainette verte est principalement inféodées aux points d'eau stagnante des zones alluviales, bien ensoleillés et avec une végétation aquatique importante (étangs, mares, bassins, bras-morts des cours d'eaux, marais…). Elle fréquente également les prairies humides et les forêts claires, on la trouve parfois aussi en milieux légèrement saumâtres. Les habitats terrestres qu'elle fréquente sont les fourrés, haies, landes, lisières forestières, ou encore les saulaies et les roselières. En France, l'espèce est présente sur le littoral, en plaine et dans les piémonts, jusqu'à 840 m d'altitude (Massif Central).
Les caractéristiques principales de l'habitat aquatique favorisant la présence de la Rainette verte peuvent être résumées ainsi : taille moyenne ou petite (mais assez variable, de quelques mètres carrés à plusieurs hectares ; eaux calmes et peu profondes permettant un réchauffement ; ensoleillement important (une dizaine d'heures par jour). La reproduction peut avoir lieu dans des eaux permanentes ou des milieux présentant un assèchement saisonnier. Les Rainettes vertes apprécient les eaux de bonne qualité. La présence de prédateurs comme les poissons a une influence négative sur la reproduction.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : en période de reproduction, la Rainette verte fréquente les eaux stagnantes (étangs, roselières avec plan d'eau) et les mares en lisière forestière. Les femelles y pondent leurs œufs, fixés par petits paquets aux plantes aquatiques.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : en journée, les mâles reproducteurs fréquentent divers caches et abris à proximité de la zone de reproduction. Il adopte alors, pour une partie d'entre eux, un comportement territorial. L'habitat terrestre présente une structure complexe et doit être bien exposé au soleil. Les plantes associées sont des arbres, arbustes, graminées pérennes, plantes de rives et ronciers…

Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : les têtards consomment notamment des algues. Les juvéniles deviennent plus carnivores et se nourrissent surtout de mouches et de larves de diptères. Les insectes terrestres et les invertébrés aquatiques représentent la majeure partie du régime alimentaire des adultes, qui peuvent également consommer des alevins ou de petits poissons ainsi que des têtards parfois. Les habitats d'alimentation des têtards correspondent aux sites de reproduction et ceux des adultes aux aires de repos.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	C1.1	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents
22.15	Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire		
22.12	Eaux mésotrophes	C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
-	-	C1.6	Lacs, étangs et mares temporaires
53	Végétation de ceinture des bords des eaux	C3	Zones littorales des eaux de surface continentales
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	E3	Prairies humides et prairies humides saisonnières
-	-	E5	Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes
-	-	G1	Forêts de feuillus caducifoliés
42	Forêts de conifères	G3	Forêts de conifères
43	Forêts mixtes	G4	Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères
-	-	G5	Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : la survie des métapopulations de Rainette verte nécessite la présence de plusieurs sites de reproduction connectés entre eux, pour qu'un échange d'individus migrants ait lieu chaque année. La Rainette verte est donc fortement dépendante de groupes de plans d'eau proches les uns des autres (entre 300 et 500 m). Une grande densité de plans d'eau dans une région permet à l'espèce de s'adapter aux fluctuations de l'offre en sites de reproduction.

Déplacements : la migration se fait au sol ou dans la végétation et peut atteindre une distance de 4 km.

Obstacles : les grandes rivières peuvent constituer des obstacles à la migration. Au-delà de 2 km de distance, les flux géniques sont réduits, en particulier si le paysage comprend des éléments tels que des routes et des forêts.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

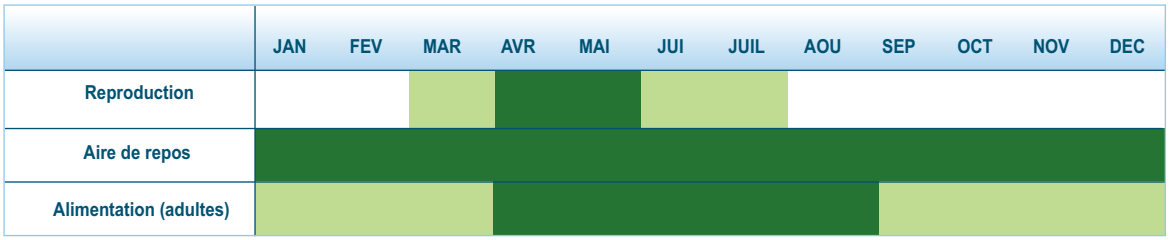

période d'activité principale *période d'activité secondaire*

Méthodes de détection

La détection des Rainettes vertes se fait principalement par le chant, en particulier la nuit. La recherche de pontes dans les points d'eau est également une méthode de détection fréquemment utilisée et la présence de larves (avec les yeux latéraux) peut également permettre de d'identifier l'espèce et de caractériser un site de reproduction.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/281

■ Autres fiches et sources d'information

- Notice pratique pour la conservation de la rainette verte et de la rainette italienne. 2010
ttp://www.karch.ch/karch/shared/amp/merkbl/praxis-merkblaetter/4_Notice_pratique_Rainettes.pdf
Page internet de la Société Herpétologique de France pour le suivi des populations d'amphibiens.
http://lashf.fr/Programmes/ProtocolesPOP/POPAmphibien
- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]
http://www.iucnredlist.org/details/10351/0

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/197
- Grenouille de Lessona, *Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444441
- Grenouille agile, *Rana dalmatina* Fitzinger in Bonaparte, 1838
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/310
- Grenouille rousse, *Rana temporaria Linnaeus*, 1758
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/351
- Triton alpestre, *Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444430
- Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444432
- Triton marbré, *Triturus marmoratus* (Latreille, 1800)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/163
- Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* (Linnaeus, 1758)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444431

Bibliographie consultée

Angelone S., Kienast F., Holderegger R., 2011. Where movement happens: scale-dependent landscape effects on genetic differentiation in the European tree frog. Ecography 34, 714–722.

Duguet R. & Melki F. (ed.), 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480p.

Grosse W.-R., 1994. Der Laubfrosch: *Hyla arborea*, (Die Neue Brehm-Bücherei ; Bd. 615). Westarp Wissenschaften, Magdeburg, Allemagne.

Lescure J. & de Massary J.-C. (coords), 2012. Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

Stumpel A.H.P., Tester U. (Eds.), 1993. Ecology and conservation of the European tree frog. Proceedings of the 1st International Workshop on *Hyla arborea*, 13-14 February 1992, Potsdam, Germany. DLO-Institute for Forestry and Nature Research, Institute for Forestry and Nature Research (IBN-DLO), Department of Animal Ecology, Kemperbergerweg 67, NL-6816 RM Arnhem, Netherlands, Netherlands.

Informations sur la fiche

Version : juillet 2015

■ **Rédaction**

Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ **Relecture**

De Massary Jean-Christophe – MNHN, Service du patrimoine naturel

Marty Vincent – Onema délégation interrégionale Nord-Est

■ **Citation proposée**

Puissauve R., De Massary J-C. & Marty V., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Rainette verte *Hyla arborea* (Linnaeus, 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ **Photo**

De Massary Jean-Christophe